



L'UNSA VOUS INFORME

Des élus qui connaissent leurs droits et tournés
vers les salariés :

Que font vos élus UNSA pendant qu'ils ne sont pas en poste ou sur le terrain ?

Ils se **forment** pour mieux répondre à vos questions.

Du 11 au 15 décembre les **élus UNSA** EFS se sont réunis pour suivre une formation dispensée par des juristes . Les grands thèmes ?

- Les élus et le CSE en action
- faire respecter vos droits
- Les moyens du CSE pour y parvenir
- Les documents obligatoires à consultation

Une semaine très intensive et studieuse, qui nous a également permis de comparer nos pratiques et expériences.

L'UNSA vous rappelle que tous les salariés ont le droit à une formation Economique Sociale Environnemental et Syndicale, 12 jours par an.

Contactez-nous pour plus d'informations

TMC en aphérèse dans les maisons du don

**POUR L'UNSA C'EST NON !!! Retrouvez
notre déclaration
au CSE HFNO en pièce jointe**



21 points à traiter, sans compter les 14 points des questions divers ! Impossible d'aller au bout dans les horaires impartis.

L'UNSA pense que traiter la forme sans le fond ne fera jamais évoluer correctement les conditions de travail

Qu'en retenir ?

➡ **Information et consultation sur les modalités de déploiement du projet de TMC aux dons d'aphérèse : voir notre déclaration** . Toutes les Organisations Syndicales sont d'accords pour donner un avis défavorable à la TMC. Pourtant la direction met déjà en place les formations dès janvier-février 2024 ! Vous avez des questions : **CONTACTEZ-NOUS !**

➡ **Information et consultation sur le plan de développement des compétences:** la direction continue de vouloir la consultation concomitante à l'information, ceci est interdit par nos accords !
Le temps de formation diminue car sont prévus plus de recyclage, plus de e-learning. 1 salarié peut bénéficier de plusieurs formation et d'autre ne pas en faire la demande. Tous les 3 ans maximum, vous devez bénéficier d'une formation, faites vos demandes.
Une des grosses formations à venir sera nationale : « cap Manager ».
L'UNSA demande à ce que les thèmes et organismes de formation soient mieux communiqué aux salariés.

➡ **Politique sociale et conditions de travail 2023 – consultation globale :** La direction nous demande une consultation sur le plan de développement des compétences 2023, la politique d'alternance 2023, le bilan des EI 2022, les indicateurs temps de travail 2022, le bilan formation 2022, le bilan social 2022, le BHSCT 2022, le PAPRIACT 2023, le rapport égalité professionnelle 2022. Tous ces documents, excepté le dernier ont été présenté sous l'ancien mandat entre janvier et mai 2023, **retrouvez la déclaration UNSA en pièce jointe.**

➡ **3 points sur : Information sur la modification des astreintes au laboratoire QBD / les astreintes IH/DEL / la suppression des astreintes du parc véhicule service logistique globale.**

L'UNSA souhaite revenir sur l'application de l'avenant 7 de la convention collective « le repos quotidien pourra être réduit à une durée minimale de 9 heures consécutives à la suite d'interventions au cours des astreintes ».

La direction a refusé le sujet

Pour le CSE du 4 janvier l'UNSA reporte la question et nous espérons des réponses.

➡ Information sur la production de plasmas convalescents :

Mise en place de la préparation de ces produits sur le site de Préparation de Bois-Guillaume. Les salariés ont reçu l'information d'un début de procédure le lundi 11 décembre, avec une formation concomitante. HFNO était la seule région à ne pas faire de Plasma Covid.

En revanche, la **précipitation étonne** car les questions posées par l'UNSA ne trouvent pas réponse : le temps de préparation, le nombre de formation de techniciens, les convocations de donneurs ne sont pas estimés. Pour la direction, l'essentiel est de participer. Seul les donneurs Normands ayant fait un covid et ayant eu le vaccin, seront sollicités. Faut il encore que l'EFS est l'information.

Les sites de Caen, Le Havre et Bois-Guillaume pratiquerons ces prélèvements. A ce jour (23/12/2023), les plasma COVID arrivent encore d'autres régions.

➡ Nouvelle procédure prélèvement- étiquetage : nombre de non conformités, Bilan impact :

L'UNSA avait demandé ces informations au CSE de Novembre. La réponse de la direction est celle-ci : « nous suivons parfaitement ces chiffres, certains bassins en ont très peu et d'autres beaucoup. ».Seule HFNO est impacté puisque les autres régions appliquaient déjà la procédure. Depuis le mois de mai, la direction n'a pas assez de recul pour donner les chiffres aux élus.

L'UNSA réclame à nouveau ces chiffres de façon précises, car ces réponses sont trop évasives

➡ Point sur les échanges des lits de prélèvements entre Bois-Guillaume et Arras :

Les lits ne seront pas changés. Ces contraintes avaient pourtant été supprimées. Le sujet porte également sur les véhicules, et notamment les électriques. Des situations dangereuses sont rapportées, pour pouvoir revenir de collecte avec des véhicules électrique en état de fonction. La direction est choquée et demande de leur remonter ces cas précis .

L'UNSA signale que c'est à l'employeur de mettre les moyens nécessaires en place pour que les salariés ne se mettent pas en danger et non l'inverse.

Les questions de l'UNSA portées à l'ordre du jour du CSE du 4 janvier :

Les astreintes :

- quels sites et services sont concernés ?
- combien de salariés sont concernés par service ?
- suivit des temps de récupération par astreinte et par services ?
- organisation de prévenance d'intervention par les salariés vers la hiérarchie et par conséquent de leur planification.

- Point plasma LFB en HFNO :

- Prix de revient d'un litre de plasma pour le LFB en HFNO,
- Décomposition du prix de production EFS d'un plasma ? Décomposition du prix d'achat par le LFB ?
- Montant des pénalités dûes par L'EFS pour non atteinte des objectifs de livraison,
- Mesures envisagées par l'EFS HFNO pour atteindre les objectifs (préciser le volume attendu pour 2024),
- Quid de la revalorisation du prix de cession ; est-ce envisagé, si non pourquoi ?
- Quelles perspectives à moyen et long terme,
- Qui finance le bâtiment LFB d'Arras ?



L'équipe UNSA HFNO vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, et bon courage à toutes les personnes en poste pour assurer la continuité d'activité.

CONTACT

Sylvie DUPRESSOIR



06.29.92.76.34



unsa.hfno@gmail.com



UNSA.EFS



VOTRE SITE

Aujourd'hui, avec un recul de 3 ans sur la TMC ST, et même si l'UNSA peut comprendre que sa mise en place était impérative pour garantir l'autosuffisance en PSL, avec la TMC ST, on regrette déjà le [manque de reconnaissance des responsabilités](#) accrues des équipes de prélèvement, et aussi le manque de consistance de la supervision pour les médecins de TMC, qui ne pratiquent même plus les entretiens spécifiques. Avec la TMC aphérèse, leur mission ne sera ni différente, ni plus attractive. Par contre, pour les IDE, que ce soient les IDE de prélèvement, les EPDI ou les IDE SPV, la TMC aphérèse représente bel et bien une nouvelle augmentation des responsabilités, avec des [risques non négligeables, liés à l'aphérèse en elle-même, puisqu'il s'agit d'une Circulation Extra Corporelle](#). Que l'EFS nie cette responsabilité ne la rend pas moins réelle et nous voulons aujourd'hui vous transmettre différents éléments remontés du terrain :

- [le volontariat](#) n'est pas respecté et des pressions sont faites sur les IDE pour qu'elles s'engagent dans la TMC. Il est encore moins respecté pour les IDE qui ont déjà commencé la supervision ST : pour ces personnels, il n'est prévu ni droit de remords, ni avenant puisque selon l'EFS, « la TMC aphérèse ne change rien ». Il faut noter aussi que très souvent, les volontaires à la TMC le sont davantage pour des raisons financières que par réel intérêt pour la mission de supervision.

- [l'évolutivité du projet](#), quelle qu'en soit la nécessité, n'est pas de nature à rassurer les personnels qui se sentent piégés, par des missions qui s'éloignent du contrat qu'ils ont signé au départ, pour ceux qui ont déjà signé un avenant. Par ailleurs, Il faut bien avoir à l'esprit que tout le personnel de collecte est impacté par la TMC (qu'elle soit ST ou aphérèse) mais que seuls les SPV ont choisi ce mode de collecte.

- [la suppression de l'expérience requise](#) pour accéder à la supervision ne rassure pas non plus les équipes et ne fait que compenser le manque d'attractivité et les conditions de travail dégradées à l'EFS. Les équipes craignent d'autant plus la dégradation de leurs conditions de travail avec l'accent qui est mis sur la continuité du service transfusionnel et qui va encore empiéter sur leur vie privée.

- concernant [les reconnaissances salariales](#), « les » reconnaissances car nous insistons sur le fait que la TMC ne concerne pas que les superviseurs : inutile de rappeler que l'EFS ne satisfait pas à son obligation et à son engagement de [révision de la classification](#). La décision unilatérale en matière de rémunération des superviseurs n'est pas au niveau de leurs attentes, encore moins pour ceux qui n'ont pas choisi la supervision mais qui en assument pourtant la responsabilité au quotidien. Qui plus est, il y a un certain nombre de sites où [la SPV, et même l'EPDI, freinent l'attribution des augmentations individuelles](#), ce qui n'est pas, non plus, favorable à l'attractivité des postes.

- la TMC aphérèse conjuguée au [plan plasma](#) qui se met en place, et la course aux objectifs qu'il implique, les cadences de prélèvements inquiètent les équipes.

- [la défaillance du système](#) de santé fait qu'aujourd'hui les donneurs, comme tous les citoyens, ont de plus en plus de mal à se soigner, ne sont plus aussi bien suivis et n'ont plus de médecin traitant. Sans compter les services d'urgence qui ne peuvent plus répondre aussi rapidement que nécessaire, en cas de malaise grave, voire même qui se déplacent encore moins rapidement parce qu'il y a des soignants sur place. Toutes les MDD ne sont pas à proximité des services d'urgence...

- [les pressions](#) sur les taux de refus lors des EPD, sur le respect des abaques, les pressions sur les IDE pour les dons interrompus, la polyvalence à l'extrême avec des habilitations au prélèvement en aphérèse en mode dégradé sont autant de risques qui mettent les équipes en difficulté.

- enfin, que l'on soit IDE de supervision, EPDI, ou infirmier de prélèvement, nous n'en restons pas moins infirmiers, soumises à un [décret de compétences](#) qui nous autorise à préparer, utiliser et surveiller des appareils de circulation extra corporelle [à la SEULE CONDITION qu'un médecin puisse intervenir à tout moment](#).

Et malgré le décret permettant la TMC en maison du don, nous nous interrogeons fortement sur la [régularité de cette disposition](#) pour le personnel infirmier.

Pour toutes ces raisons, et parce qu'il nous a été proposé de débattre de la TMC aphérèse aux prochaines négociations de décembre lors du dernier CSEC, nous émettons un [avis défavorable au projet de TMC aphérèse](#) tel que présenté à ce jour.